

Direction Générale des Douanes



NOTE D'INFORMATION N° 07 /MEF/DGD/du 13 JAN 2012

(LARGE DIFFUSION)

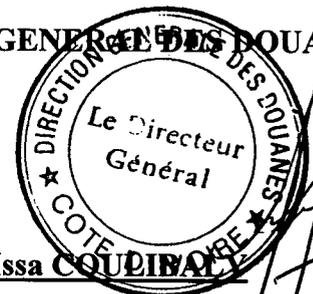
OBJET : Sécurisation des bâtiments
de l'Administration des Douanes

Suite à la crise post électorale, le Gouvernement ivoirien avait commis les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) pour la sécurisation des principaux édifices publics dont ceux de l'Administration des Douanes.

A la faveur du retour à la normalité, et en exécution de la décision d'encasernement des FRCI, prise par Monsieur le Président de la République, la sécurisation des bâtiments et autres sites de la Direction Générale des Douanes relève désormais de l'entière responsabilité de notre administration.

J'invite, en conséquence, le Directeur de la Surveillance et des Interventions et les Chefs de Division du Port et de l'Aéroport, à prendre toutes les dispositions idoines, en liaison avec le Directeur des Moyens Généraux, en vue d'assurer la sécurisation efficiente des principaux sites abritant les services de la Direction Générale des Douanes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES



Col. Maj Issa COULIBALY